

Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et l'Union des Mouleurs en fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3449, Chevaliers du Travail ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7024 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3499, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, de Sainte-Catherine, tous de l'Ontario ; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.